

Règlement des études
DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie
CFA ESPACE GALIEN 87 DE LIMOGES
CFA DE LA PHARMACIE DE BRIVE LA GAILLARDE
UNIVERSITE DE LIMOGES - FACULTE DE PHARMACIE
Année de DEUST 1
Année Universitaire 2025-2026

I. PRESENTATION

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, l'Université de Limoges *via* la Faculté de Pharmacie, a établi une convention de partenariat avec le CFA de la Pharmacie de Brive et le CFA Espace GALIEN 87 de Limoges, afin de mettre en œuvre la formation du DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie, par la voie de l'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation et formation professionnelle).

La formation sera proposée sous forme de :

- deux années universitaires de niveau DEUST1 et DEUST2, validant un DEUST de Préparateur-Technicien en pharmacie,

II. CONDITIONS d'ADMISSION

Deux modalités d'admission sont possibles :

- La première année est ouverte aux titulaires du baccalauréat, par candidature *via* la procédure Parcoursup (article L.612-3 du code de l'éducation pour les futurs apprentis relevant de la 1ère année de formation de Préparateur-Technicien en Pharmacie). L'étude des dossiers des futurs étudiants sera effectuée par un jury *ad hoc* composé d'universitaires, et des responsables des deux CFA partenaires.
- Par la mise en place de contrat de professionnalisation et/ou par la voie de la formation professionnelle (dans la limite d'au maximum de 10% des capacités d'accueils maximales de chaque CFA)

III. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 1 : Organisation générale

Les enseignements se déroulent à la Faculté de Pharmacie de Limoges, et au CFA de la Pharmacie de Brive ou au CFA Espace GALIEN 87 de Limoges. Ces enseignements se divisent sur une année universitaire en deux semestres comprenant des Unités d'Enseignement (UEs) et des périodes d'alternance. Pour la première année de DEUST, la répartition des enseignements en termes de volume annuel est de 85% des enseignements assurés par les CFA, et 15% par la Faculté de Pharmacie.

Tous les enseignements, qu'ils soient théoriques (cours magistraux – CM), dirigés (TD) ou pratiques (TP), sont obligatoires. L'étudiant ne pourra se présenter aux examens de première session que s'il a assisté régulièrement aux enseignements : *seulement deux absences injustifiées autorisées par semestre*, au-delà l'étudiant passera ses examens uniquement en seconde session. Une exclusion de cours vaut comme une absence injustifiée.

Motif	Pièces Justificatives
Maladie	Arrêt de travail
Accident sur la voie publique le jour de l'épreuve	Constat d'accident ou constat de Police
Accident trajet, transport avec un véhicule personnel	Constat/certificat médical
Hospitalisation	Bulletin d'hospitalisation
Rendez-vous chez un médecin spécialiste (en ayant prévenu dès le rendez-vous pris ou dès le début des enseignements)	Attestation de présence datée et signée par le spécialiste, et copie de la convocation
Garde d'un enfant malade	Attestation du médecin
Convocation pour carte de séjour à la préfecture ou carte d'identité/passeport	Convocation
Décès – Obsèques d'un proche	Avis de décès et lien de parenté
Intempéries (neige/verglas) ou grève des transports	A l'appréciation du CFA cependant l'apprenant est mis à disposition de l'employeur si l'entreprise est proche de son lieu d'habitation
Convocation à un concours ou examen en lien avec la formation	Convocation
Convocations officielles (judiciaires, journée défense et citoyenneté, médecine du travail, administration fiscale, examen en vue de l'obtention d'un permis (code de la route, conduite ... sur le territoire national)	Convocation
Compétition sportive nationale ou internationale	Convocation
Décision de justice / Détenzione - Rétention administrative	Document du tribunal / Document attestant de la décision

Article 2 : Modalités d'examen

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées, dans chaque UE, par un examen terminal et/ou un contrôle continu ; les épreuves écrites sont anonymes.

La 1^{ère} session d'examen est organisée à l'issue de chaque semestre. Les épreuves de seconde session ont lieu en juin-juillet.

Un étudiant n'ayant pas pu assister à un examen en 1^{ère} session, du fait d'une absence (justifiée ou injustifiée) devra se présenter en 2^{nde} session.

Un étudiant n'ayant pas pu assister au cours validé par un contrôle continu (ex anglais, informatique...), est déclaré défaillant et doit se présenter en 2^{nde} session.

Les examens des premiers et deuxièmes semestres donnent lieu à une délibération commune à l'issue des examens du second semestre, par un jury tripartite (Faculté de Pharmacie/CFA de Brive / CFA de Limoges) de l'année d'étude, et dont la composition est validée par l'Université.

Une appréciation (+ et - par rapport à la note de 10/20), par UE à l'issue des épreuves de fin de premier semestre est communiquée à titre indicatif et sans délibération.

Les examens de seconde session donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Article 3 : Modalités de validation

La compensation des notes obtenues par l'étudiant s'effectue :

- entre les UEs d'un même semestre uniquement si leur note $\geq 7/20$
- entre les deux semestres d'une même année,

Une UE est acquise dès lors que sa note est $\geq 10/20$ ou qu'elle est compensée par les notes des autres UEs d'un même semestre.

Un semestre est acquis définitivement dès lors que sa note est $\geq 10/20$ ou qu'il est compensé par la note de l'autre semestre au sein de la même année.

Dès lors qu'un semestre présente une UE non compensable ($< 7 /20$), alors celui-ci n'est pas acquis

même s'il présente une note $\geq 10/20$ ou qu'il pourrait être compensé par la note de l'autre semestre au sein de la même année.

La validation par l'étudiant de l'ensemble des UEs permet l'acquisition de 60 crédits européens (ECTS).

Les décisions du jury prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont sans appel.

Article 4 : Mentions

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

Article 5 : Epreuves de seconde session / Redoublement.

Dès lors qu'il y a une ou des UEs non validées en première session, ou non compensée, ou défaillante, l'étudiant doit les présenter à la seconde session pour le ou les semestres concernés. Les conditions de validation sont celles décrites à l'article 3.

Seule la note de deuxième session est prise en compte.

Procédure d'AJAC : en cas d'échec à un examen de seconde session, une procédure AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer) sera mise en place. L'étudiant ajourné qui acquiert le statut d'AJAC devra représenter l'année suivante la ou les UEs à laquelle ou auxquelles il a obtenu une note $< 10/20$. Il a et conserve le bénéfice des UEs auxquelles il a obtenu une note $\geq 10/20$. La ou les UEs sous statut d'AJAC devra ou devront être repassées en deuxième année, en plus de celles spécifiques à l'année de DEUST 2.

La réussite globale au DEUST est donc dépendante dans ce cas de la validation de l'ensemble des UEs des deux années, DEUST 1 et DEUST 2.

Article 6 : organisation des examens

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Usage des calculatrices : l'introduction de calculatrices programmables ou alphanumériques dans les salles d'examen est INTERDITE. La liste des calculatrices autorisées sera diffusée au cours de l'année.

- Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.
- L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique ainsi que tout support de cours, le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions précédentes ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

Article 7 : Formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

Selon l' Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la « formation socle au numérique en santé des étudiants en santé », la formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre: d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique; de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité; et d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences : Les données de santé. 2. La cybersécurité en santé. 3. La communication en santé. 4. Les outils numériques en santé. 5. La télésanté.

Ces 5 domaines seront abordés au cours de la formation des DEUST. En DEUST 1 il s'agira d'un cours magistral de 2h pour la présentation « Les enjeux du numérique en santé ». Il s'agira d'un cours commun avec les promotions de pharmacien. Puis l'étudiant aura accès à distance à 9 capsules vidéo accompagnées d'exercices à réaliser en données de santé et cybersécurité en santé. A chaque fois, les élèves auront une capsule vidéo à visualiser, des quiz à remplir et des ressources complémentaires à lire. Ceci est considéré comme du travail personnel distanciel. Cette UE donne lieu à 1 ECTS supplémentaire des 30 ECTS du semestre de la formation.

Article 8 : Enseignements relatifs à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)

Conformément à l'article L. 123-2 du Code de l'éducation, qui dispose que « la formation dispensée dans les établissements d'enseignement supérieur public intègre la transition écologique, le développement durable et la responsabilité sociétale », les enseignements relatifs à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) sont intégrés dans le cursus du DEUST Techniciens Préparateurs en Pharmacie.

Les TEDS ont pour objectif de former les futurs préparateurs aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux liés à la transition écologique, dans une perspective de santé publique et de responsabilité professionnelle.

Le dispositif pédagogique mis en place repose sur deux composantes :

- Un bloc commun transversal de 10 heures, mutualisé à l'échelle de l'université, permettant d'aborder les grands enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur, tous domaines confondus ;

Un ensemble de 20 heures spécifiques à la filière préparateur, intégrées au sein du DEUST, portant sur les enjeux environnementaux propres aux métiers du médicament et des produits de santé.

Les thématiques abordées dans le cadre des 20 heures disciplinaires incluent notamment :

- L'impact environnemental des produits de santé, de leur conception à leur élimination ;
- La gestion durable des ressources et des déchets dans les pratiques pharmaceutiques ;
- Les risques environnementaux pour la santé et le rôle du pharmacien dans leur prévention ;
- L'éco-responsabilité dans les structures de santé (officine, établissement de santé, industrie) ;
- L'approche « Une seule santé » (One Health) appliquée à la pharmacie.

Ces enseignements sont intégrés dans les unités d'enseignement du premier cycle, et peuvent prendre la forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de projets tutorés ou d'ateliers interdisciplinaires.

Pour l'année 2025-2026 seul le bloc transversal de 10 est appliqué aux étudiants de DEUST-1 et -2.

IV. ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 9 :

Au cours de la première année, les étudiants doivent suivre **les enseignements des 1^{er} et 2^{ème} semestres.**

Les enseignements, et le contrôle des connaissances est organisé selon les modalités indiquées ci-dessous. Chaque UE dont les modalités de contrôle des connaissances se font par un écrit et un CC, le coefficient pour l'écrit est de 70 % et pour le CC de 30 %.

Semestre 1

CFA espace GALIEN 87 et CFA de la pharmacie de Brive	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS
UE S1.1 Chimie Générale, chimie inorganique et chimie organique	14			14	2
UE S1.2 Pharmacie galénique	26			26	4
UE S1.3 Préparations magistrales et officinales			24	24	3
UE S1.4 Sciences pharmaceutiques - Notions de pharmacologie générale - Organisation des systèmes vivants - Pneumologie - Appareil digestif	8 18 18 24			68	7
UE S1.5 Législation pharmaceutique médicaments humains et vétérinaires	28			28	4
UE S1.6 Microbiologie	20			20	3
UE S1.7 Environnement juridique de la pharmacie	16			16	3

Faculté de Pharmacie	CM	TD	E-learning	TOTAL	ECTS
UE S1.8 Anglais		10 h		10h	1
UE S1.9 Communication et technique de vente		17h	2h	19h	2
UE S1.10 Notions de toxicologie et d'addictologie		10 h		10h	1
UE S1.11 Le numérique en santé : partie 1	2 h		Travail personnel 10 h	2 h	1
UE S1.12 Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS)			Travail personnel 10 h	0	0

Modalités de contrôle des connaissances :

Semestre 1	Coeff.	Nature 1^o session	Durée 1^o session	Nature 2^o session	Durée 2^o session
CFA de la Pharmacie de Brive et CFA Espace GALIEN 87					
UE S1.1 Chimie Générale, chimie inorganique et chimie organique	4	Ecrit + CC	1h	Ecrit	30 min
UE S1.2 Pharmacie galénique	4	Ecrit + CC	30 min	Ecrit	30 min
UE S1.3 Préparations magistrales et officinales	3	CC sauf AJAC : QCM en ligne	30 min	Oral	15 min
UE S1.4 Sciences pharmaceutiques	8	Ecrit + CC	3h	Ecrit	1h30
UE S1.5 Législation pharmaceutique médicaments humains et vétérinaires	4	CC		Oral	15 min
UE S1.6 Microbiologie	4	Ecrit + CC	1h	Ecrit	30 min
UE S1.7 Environnement juridique de la pharmacie	4	Ecrit + CC	30 min	Ecrit	15 min
Faculté de Pharmacie					
UE S1.8 Anglais	4	CC		Ecrit	30 min
UE S1.9 Communication et technique de vente	4	CC		Ecrit	30 min
UE S1.10 Notions de toxicologie et d'addictologie	2	QCM	20 min	QCM	20 min
UE S1.11 Le numérique en santé : partie 1	1	CC en ligne		QCM en ligne	
UE S1.12 Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS)	1	CC en ligne			

Semestre 2

CFA espace GALIEN 87 et CFA de la Pharmacie de Brive	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS
UE S2.1 Chimie Générale, chimie inorganique et chimie organique	12			12	2
UE S2.2 Pharmacie galénique	26			26	4
UE S2.3 Préparations magistrales et officinales			24	24	4
UE S2.4 Sciences pharmaceutiques - Organes des sens - Le rein	22 18			40	6
UE S2.5 Législation pharmaceutique médicaments humains et vétérinaires	22			22	2
UE S2.6 Commentaire technique écrit	24			24	4
UE S2.7 Infectiologie-Parasitologie	28			28	4

Faculté de Pharmacie	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS
UE S2.8 Anglais		10h		10h	2
UE 2.9 Informatique		12h		12h	2

Modalité de contrôle des connaissances :

Semestre 2	Coeff.	Nature 1^o session	Durée 1^o session	Nature 2^o session	Durée 2^o session
CFA espace GALIEN 87 et CFA de la Pharmacie de Brive					
UE S2.1 Chimie Générale, chimie inorganique et chimie organique	4	Ecrit + CC	1h	Ecrit	30 min
UE S2.2 Pharmacie galénique	4	Ecrit + CC	1h30	Ecrit	30 min
UE S2.3 Préparations magistrales et officinales	3	TP	1h15	Ecrit	30 min
UE S2.4 Sciences pharmaceutiques	8	Ecrit + CC	2h	Ecrit	1h
UE S2.5 Législation pharmaceutique médicaments humains et vétérinaires	4	Ecrit + CC	1h30	Ecrit	1h
UE S2.6 CTE	7	Ecrit + CC	1h	Ecrit	1h
UE S2.7 Infectiologie-Parasitologie	8	Ecrit + CC	1h30	Ecrit	45 min
Faculté de Pharmacie					
UE S2.8 Anglais	4	CC		Ecrit	30 min
UE S2.9 Informatique à l'officine	4	CC		Ecrit	30 min

STAGE PROFESSIONNEL

Pour les étudiants en alternance, le stage se déroule durant toute l'année universitaire selon un calendrier d'alternance préétabli.

Calendrier annuel de l'alternance

Etablissement	Rythme de l'alternance hebdomadaire en CFA	Rythme de l'alternance hebdomadaire en entreprise
CFA Brive	2 jours	3 jours
CFA Limoges	1.5 jours	3.5 jours

Lieu de stage : Officines et PUI.

Période : le stage se déroulera durant toute la durée du contrat

Une convention sera établie entre les CFA et les maîtres d'apprentissage.

SOUMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE PHARMACIE le 19 juin 2025
APPROUVE LE 19 JUIN 2025

Le Doyen de Pharmacie

M. Bertrand COURTOUX